

# GRANDMAG' CUBZAGUAIS

MAGAZINE D'INFORMATION DU GRAND CUBZAGUAIS COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

JANVIER 2019 | N°4



## LE CENTRE AQUATIQUE SE DÉVOILE

LE PROJET EN IMAGES | PARC D'AQUITAINE : 3 PÔLES POUR UN OBJECTIF, LA CRÉATION D'EMPLOI !

### GEMAPI

Un investissement pour l'eau et la sécurité

### CLIMAT

Les rendez-vous concertations avec la population

### MUSIQUE

Quand l'école de musique se raconte : toute une histoire !

[www.grand-cubzaguais.fr](http://www.grand-cubzaguais.fr)

GRAND  
CUBZAGUAIS  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



# Mesdames et Messieurs,



M. Alain Dumas, Président.

## Sommaire

JANVIER 2019 | N°4

- 03 L'ACTU EN BREF
- 04 GEMAPI, UN INVESTISSEMENT POUR L'EAU
- 05 QUEL BUDGET POUR 2019 ?
- 06 PLAN CLIMAT : LA PAROLE EST À VOUS
- 07 TOP DÉPART POUR LE CENTRE AQUATIQUE
- 10 PARC D'AQUITAINE, ZONE D'AVENIR
- 14 L'EMI, TOUTE UNE HISTOIRE

Directeur de publication :

**Alain Dumas**

Rédaction de ce numéro :

**Nicolas Bertaud**

**Sébastien Gantch**

**Guillaume Carey**

**Fred Mora**

**Blandine Crousier**

**Laura Greffier-Noblet**

Mise en page :

**Guillaume Carey - Service Communication**

Imprimé à 16 500 exemplaires par :

**Korus Imprimerie**

Crédits photos :

**CC Grand Cubzaguais,**

**BVL Architecture,**

**Haut Relief, Adobe Stock.**



Pour nous tous, cette fin d'année 2018 est difficile. Une nouvelle fois **la France** a été la cible d'une attaque terroriste odieuse qui a été unanimement condamnée. Il nous faut continuer à lutter et pour cela rester vigilants et surtout unis autour de nos services de police, de gendarmerie et de secours...

D'autre part, des colères, pour certaines légitimes, ont donné lieu à de nombreuses manifestations. Il y a lieu de les entendre, de trouver des solutions et de donner des réponses.

Mais tout cela ne doit pas nous faire oublier une préoccupation profonde, la préservation de notre environnement.

Le bon sens suffit à comprendre que nous devons protéger notre cadre de vie. Il n'y a pas besoin d'études approfondies, ni même d'engagements particuliers. Nos anciens avaient compris dans nos campagnes la nécessité de prendre soin de la terre, de l'eau, de l'air et des paysages. Notre style de vie nous a fait perdre le bon sens. Nous avons perdu également la compréhension de la place de l'humanité sur notre belle planète bleue.

Bien souvent les incantations médiatiques ne sont pas suivies d'effet. Depuis la COP 21 organisée par la France, notre pays s'est résolument engagé dans des actions concrètes en faveur du climat. Cet engagement se décline dans les territoires par des **Plans Climat Air Energie Territoriaux (PCAET)**. C'est le cas de la Communauté de Communes du Grand Cubzaguais qui, après une année de réflexion concertée avec toutes les parties prenantes de notre territoire, va mettre en œuvre un plan d'actions dès 2019.

Aussi, pour la **Nouvelle Année**, nous souhaitons un apaisement total des tensions actuelles sur l'ensemble de notre pays. Et nos vœux pour 2019 seront la réalisation de nos engagements pour nos concitoyens et la planète. Ainsi en 2019 votre collectivité :

- finalisera la construction d'un bâtiment administratif à énergie positive, l'un des premiers en Aquitaine, (il produira plus d'énergie qu'il n'en consommera),
- entreprendra un programme pluriannuel de remplacement de l'éclairage public, sur les 5 zones d'activités, diminuant ainsi les consommations et les pollutions lumineuses,
- lancera l'étude des travaux du centre aquatique en Haute Qualité Environnementale.
- reprendra le dossier des énergies renouvelables (hydrolienne, photovoltaïque...)
- les services de la Communauté de Communes du Grand Cubzaguais se sont également mobilisés pour apporter leur pierre à l'édifice : les 4 crèches seront prochainement labellisées « écolo-crèche », ces établissements expérimentent les couches compostables etc...

Voici quelques exemples de ce que vous pourrez découvrir au travers de la lecture de votre bulletin. Nous comptons aussi sur votre mobilisation pour participer à la réussite de ce PCAET en 2019, comme certains d'entre vous l'ont déjà fait avec succès en 2018 lors des forums et du ciné-débat.

Au nom de tous mes collègues, **je vous souhaite une belle et bonne année 2019.**

**Alain Dumas,**

**Président**



## Le nouveau Point Rencontre Information Jeunesse (PRIJ) à Saint-André-de-Cubzac



### Maison des Services au Public : léger retard sur le chantier

Des problèmes de sous-sols ont entraîné l'arrêt des travaux de la Maison des Services au Public durant plus de 6 semaines, lesquels ont repris le 10 décembre dernier. Si la livraison, programmée en octobre 2019 devrait, de ce fait, être quelque peu différée, l'objectif est une ouverture de cette Maison au plus tard au tout début de l'année 2020. Parallèlement, les services de la Communauté de Communes avancent, quant à eux, sur l'organisation et le fonctionnement de cette future structure en organisant, avec les organismes qui l'intégreront, différents ateliers thématiques sur des sujets tels que l'accueil mutualisé, la médiation numérique, l'emploi...

Les jeunes et leurs animateurs ne devraient pas être trop dépayés, puisque le PRIJ aujourd'hui situé dans les locaux du siège de la Communauté de Communes se déplacera d'une vingtaine de mètres pour intégrer le bâtiment anciennement occupé par l'IDDAC, allée du Champ de Foire, dans le centre ville de Saint-André de Cubzac.

Le Point Rencontre Information Jeunesse est un service de la Communauté de Communes. Il a pour vocation d'accueillir, chaque après-midi, les mercredis et samedis, et durant les vacances scolaires les adolescents du territoire âgés de 12 à 18 ans.

D'une superficie de 180 m<sup>2</sup>, composé notamment d'une grande salle d'animation et d'activité de plus de 80 m<sup>2</sup>, d'une cuisine de 20m<sup>2</sup> et de deux bureaux pour les animateurs, ce nouveau local permettra aux jeunes de se retrouver dans un lieu flambant neuf et parfaitement adapté.

Les travaux ont démarré le 6 septembre dernier et devraient s'achever en février 2019, pour permettre l'intégration par les jeunes de leur nouveau lieu d'échanges et de partage lors des prochaines vacances d'hiver.



### Cinéma : ouverture imminente

Autre gros chantier en cours, celui du complexe de Cinéma, situé sur le Parc d'Aquitaine. Si les premières activités viennent d'ouvrir leurs portes : Zoulou aventure (enrichi d'un laser game), la "Pizzeria de Nico" et le restaurant "La Boucherie", le cinéma doit suivre d'ici la fin du premier trimestre. En tout, ce sont 40 à 50 emplois (directs et indirects) qui sont attendus sur l'ensemble de ces activités. L'essentiel du recrutement est effectué par les gérants, en partenariat avec le Pôle Emploi de Lormont.

Le Cinéma devrait trouver rapidement son public, avec une **offre originale et audacieuse**. **200 transats seront ainsi proposés face à un écran plein air**, deux salles seront dédiées à des projections de films d'art et d'essai. Sans compter le grand hall d'entrée qui accueillera régulièrement diverses expositions. Au total, le complexe comptera 6 salles de 50 à 230 places pour une capacité totale de 951 places. Autre originalité, il sera possible de réserver certaines salles pour des événements privés (anniversaire, comité d'entreprise, ...). A noter que la direction du cinéma, Artec, doit transférer son siège sur ce lieu dans de magnifiques bureaux à l'étage.

# La GEMAPI, un investissement pour l'eau

Depuis le 1er janvier 2018, la GEMAPI est venue s'ajouter aux diverses compétences déjà exercées par l'intercommunalité du Grand Cubzaguais. Cette compétence, qui regroupe des missions jusqu'alors exercées à différents niveaux (EPCI-FP, syndicats intercommunaux, mixtes, EPTB, ...), a été créée et confiée en exclusivité aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI). A l'heure des grands bouleversements climatiques, la prise en compte par les politiques publiques des enjeux liés à l'eau est cruciale.

## La compétence GEMAPI, qu'est-ce que c'est ?

Il s'agit de la **GE**stion des **Milieux** **A**quatiques et **Pr**éventions des **I**nondations. Cette compétence repose sur quatre missions : **l'aménagement** d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ; **l'entretien** d'un cours d'eau, d'un canal, d'un lac ou d'un plan d'eau ; **la défense contre les inondations** ; **la protection** des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides, ainsi que des formations boisées riveraines.

Dès 2018, la Communauté de Communes a réalisé, en partenariat avec les Communautés de Communes de Blaye, du Fronsadais et Latitude-Nord-Gironde, une étude visant à définir le mode de gestion le plus approprié à l'exercice de ces nouvelles responsabilités.

## Mise en oeuvre de la compétence : vers une gestion par un Syndicat

Il a été décidé que les missions liées à la « Gestion des Milieux Aquatiques » seraient transférées au Syndicat de Gestion des Bassins Versants du Moron et du Blayais, qui exerçait jusqu'alors des missions très proches.

Celui-ci interviendra désormais sur 9 bassins versants (le Brias-Maransin, le Saugeron, le Gadeau, le Brouillon, le Grenet, le Mangaud-Marguerites, le Moron, la Virvée, la Renaudière), soit **343 km de linéaires de cours d'eau**.

Pour lui permettre d'exercer pleinement ses missions, les 4 Communautés de Communes mettront à disposition du syndicat des moyens humains et financiers.

Une seconde étude est prévue pour approfondir la réflexion sur le volet « **Prévention des Inondations** », mission pour laquelle les Communautés de Communes disposent d'un délai supplémentaire. Elles devront en effet définir et gérer à partir du 1er janvier 2022 les systèmes d'endiguement, en priorisant **la protection des populations**.

## Comment va se financer la compétence ?

**L'Etat a créé une nouvelle compétence obligatoire sans contrepartie financière.** Les Communautés peuvent instaurer une taxe spécifique. C'est le choix retenu par le Grand Cubzaguais après avoir estimé le coût de la gestion des milieux aquatiques pour les 10 prochaines années. Le montant attendu de la taxe GEMAPI voté est donc de 200 000€ (soit 5.76€ par habitant en moyenne). Ce produit attendu est réparti par les services fiscaux sur les 4 taxes historiques.

Taux additionnels simulés :

- Taxe d'Habitation 0.26%
- Taxe Foncière sur les propriétés bâties 0.31%
- Taxe Foncière sur les propriétés non bâties 0.81%
- Cotisations foncières des entreprises 0.37%

**Le produit de cette taxe sera exclusivement consacré aux financements de la Gemapi.**



## prévenir

surveillance et entretien régulier des cours d'eau et ouvrages.

## intervenir

pour rétablir la fonctionnalité naturelle des cours d'eau.



## protéger

les biens et les personnes.



## préserver

les espaces de fonctionnement des cours d'eau.



# Un budget stable pour préparer l'avenir

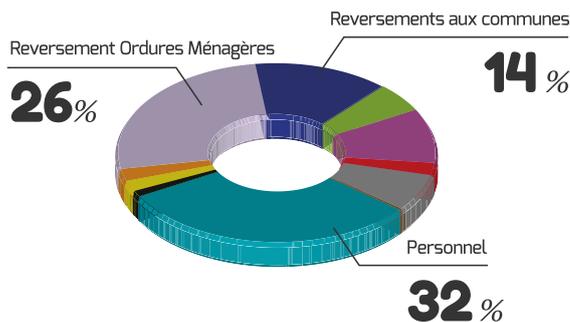
Voté le 19 décembre dernier, le budget général 2019 reste stable par rapport à l'an passé. La stratégie financière de dégager 1 000 000€ annuel de marge de manœuvre est respectée. Elle permet de financer les grands investissements (Maison des Services au Public, Centre Aquatique, Point Rencontre Information Jeunesse, City Stade,..) et leur exploitation. Il n'est pas programmé de hausse des taux d'imposition au stade du budget primitif.

## Budget général

FONCTIONNEMENT : **14,1 millions** INVESTISSEMENT : **7,8 millions**

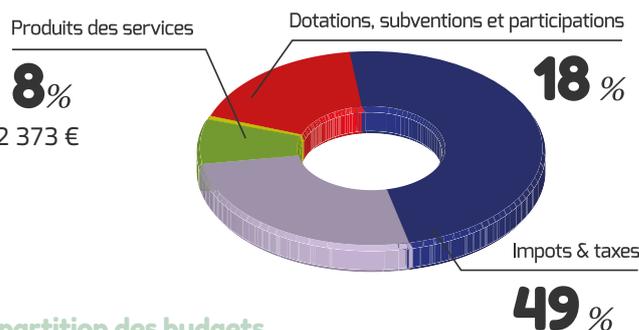
### DÉPENSES : 14 195 469,05€

- Reversements aux communes : 1 614 207€
- Reversement à l'Etat : 780 202€
- Charges courantes : 1 421 568€
- Reversement au budget office de tourisme : 302 148,78€
- Financement de l'investissement : 986 564,03€
- Intérêt de la dette : 32 568,53€
- Personnel : 4 531 770,71€
- Subventions aux associations : 190 000€
- Divers : 277 836€
- Reversements Syndicat Mixte Pays, Gironde Numérique, Scot Cubzaguais-Nord Gironde : 326 226€
- Ordures Ménagères (TEOM) : 3 732 373 €

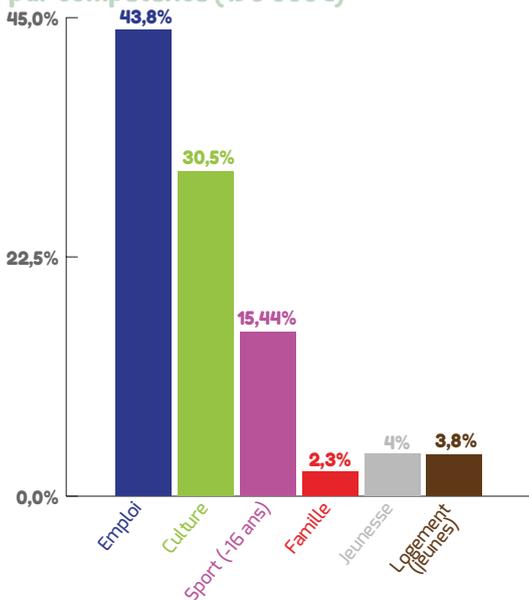


### RECETTES : 14 195 469,05€

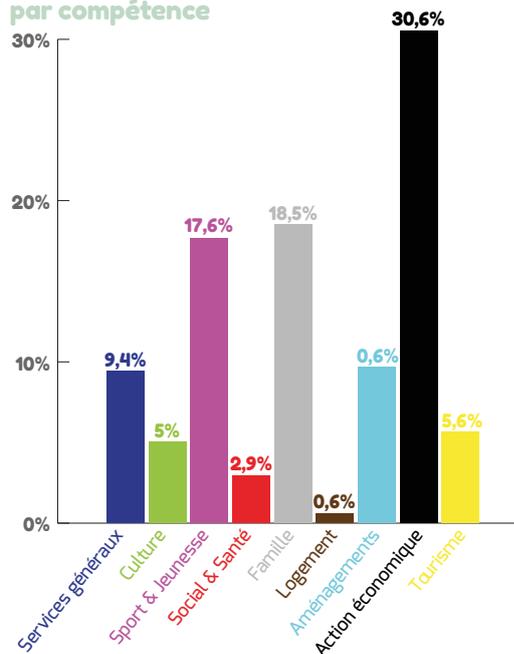
- Impôts et taxes : 6 921 662€
- Ordures Ménagères (TEOM entièrement reversée) : 3 732 373 €
- Produits des services : 1 094 653,05€
- Produits exceptionnels : 45 000€
- Dotations subventions et participations : 2 495 661€



### Répartition politique associative par compétence (190 000€)



### Répartition des budgets par compétence



### Budgets annexes

SPIC OFFICE DE TOURISME :  
**575 973€**

ZA BELLEVUE III :  
**91 550€**

ZAC PARC D'AQUITAINE :  
**2 421 194€**

GEMAPI :  
**260 802€**



# PLAN CLIMAT, LA PAROLE EST À VOUS !

révision  
tous les  
6 ans

mise en  
œuvre

adoption

programme  
d'actions

stratégie

diagnostic

nous en sommes ici

*Démission du Ministre de la transition écologique, mobilisation citoyenne d'ampleur à l'occasion des marches pour le climat, publication des dernières conclusions du rapport du GIEC, COP24... Depuis la fin de l'été 2018, une nouvelle dynamique en faveur de la lutte contre le réchauffement climatique semble émerger en France et au-delà. Les plans climat-air-énergie territoriaux (PCAET) constituent une véritable "feuille de route" de la transition écologique au niveau local : **mettre en musique** les initiatives existantes autour d'une stratégie commune, **faciliter** le développement de nouveaux projets et **concerter/mobiliser** largement pour élaborer le Plan Climat du Grand Cubzaguais. La parole sera donnée dans les mois à venir aux acteurs socio-économiques du territoire. Mais ce sont tout d'abord les habitants et les associations qui, au cours du mois de novembre, ont été invités à faire part de leurs initiatives et de leurs idées. Retour sur deux soirées de rencontres et d'échanges.*

## Se rencontrer autour d'ateliers participatifs...

Les deux rendez-vous de mi-novembre, à Bourg et à Val-de-Virvée, ont été riches en discussions. Les soirées étaient articulées autour de trois ateliers, après une présentation des diagnostics énergétiques et de qualité de l'air réalisés par l'Agence locale de l'énergie et du climat (Alec) et Atmo Nouvelle-Aquitaine. Il en ressort, sans surprise, que **75 % des gaz à effet de serre émis sur le territoire proviennent des transports, 15 % de l'habitat et 3,8 % de l'agriculture**. Les près de 100 personnes présentes ont su élever le débat et partager leur sentiment quant à la direction à prendre.

## Mettre en commun les bonnes pratiques et inventer de nouveaux projets...

Sur la thématique de l'aménagement durable, la question du **maraîchage local** est fréquemment revenue, en évoquant les difficultés à trouver des terrains pour s'implanter. Le développement des **circuits courts**, notamment dans les écoles, a également été abordé. Les démarches déjà initiées ont été présentées par les élus.

La question de la **mobilité** a trouvé une résonance particulière suite à la présentation des diagnostics ; ul n'ignorant les difficultés liées aux transports vers la métropole bordelaise (autoroute saturée aux heures de pointe et fréquence des trains insuffisantes). S'il semble difficile d'avoir un impact sur la fréquentation des camions, le développement des **initiatives numériques** pour encourager le travail à distance ou trouver des solutions pour développer le covoiturage a fait l'unanimité. L'ambition de peser à

une autre échelle n'est pas pour autant abandonnée, avec une volonté partagée d'interpeller, à travers le futur plan climat, les bons acteurs, en particulier sur **la question des trains**.

Parmi les sujets abordés, le manque de visibilité et de communication autour des initiatives liées au développement durable a été débattu. Où avoir l'information ? Un recensement des acteurs a semblé à tous nécessaire. Mais comment sensibiliser et diffuser les informations massivement ?

Les débats passionnés auraient pu durer jusque tard dans la nuit tant l'envie d'échanger était présente. Certains participants ont même souhaité aller plus loin dans la démarche en demandant à être consultés sur les prochaines étapes du plan climat. Engagement pris par la Communauté de Communes.

Exemples d'actions proposées par les participants de l'atelier "améliorer les performances énergétiques et environnementales de l'habitat" :

- **Constructions neuves** : encourager les éco-constructions
- **Développer les installations individuelles de production d'énergie renouvelable**
- **Sensibilisation du grand public** : encourager les "petits gestes du quotidien" (ampoules LED/basse consommation)
- **Sensibilisation des bailleurs** à la rénovation énergétique
- **Récupération de l'eau de pluie** (pour entretien des jardins par exemple)
- **Prioriser la rénovation des constructions existantes**, en améliorant notamment l'isolation des logements (aides financières, accompagnement technique des particuliers dans la réalisation de leurs projets).



# LE FUTUR CENTRE AQUATIQUE SE DÉVOILE...

*A Saint-André-de-Cubzac, le futur Centre Aquatique prendra place au Parc d'Aquitaine. Le projet, porté par la Communauté de Communes, a désormais une physionomie. Imaginé par le Cabinet BVL Architecture, retenu parmi un grand nombre de candidats, le projet se dévoile petit à petit en attendant les premiers baigneurs courant 2021.*

Visuellement, le bâtiment, de forme ovoïde, devrait trancher sur la Zone du Parc d'Aquitaine. C'est en tous cas, la volonté du cabinet d'architecte retenu pour le projet, BVL Architecture, qui a présenté son projet lors du Conseil Communautaire du 28 novembre dernier. **"On recherche l'harmonie, mais aussi le contre-pied par rapport aux volumes du centre commercial et du futur cinéma. Le centre aquatique doit avoir une véritable identité, tout comme la future Maison des Services au Public"**.

Initié il y a quelques années, le projet, très attendu, entre dans sa phase opérationnelle. Il aura pour mission de répondre aux **besoins des scolaires** du Grand Cubzaguais mais également des territoires limitrophes (Latitude-Nord-Gironde, jusqu'aux communes de l'ouest du Fronsadais). Selon les estimatifs, la piscine devrait **rayonner sur une zone représentant 67 000 habitants**. En outre, elle doit également permettre de développer **la pratique d'activités nautiques** en aidant au développement et à la création d'**associations sportives**. Des **compétitions de niveau régional** pourront également avoir lieu au sein de ce futur équipement. Et un **espace bien être** viendra compléter l'offre, pour un investissement total alloué aux travaux à hauteur de 7 800 000€ HT.

C'est donc dans le but de répondre à toutes ces attentes que le cabinet d'architecte a rendu sa proposition.

## **Le choix d'un bâtiment de plain-pied**

C'est la particularité du projet, tous les espaces seront au même niveau. Ce qui permettra l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite (y compris à la mezzanine de 100 places, destinée au public non nageur), et une circulation très fluide avec une interconnexion de tous les espaces (passage d'un bassin à l'autre, de l'intérieur aux plages extérieures, ..).

Le local technique sera lui aussi sur le même plan, à la fois pour économiser le coût d'un aménagement en sous sol, mais aussi pour prévenir d'éventuels risques liés à la typologie du terrain.

Orienté ouest/est, le bâtiment se veut lumineux, avec une grande place laissée aux baies vitrées. **Labélisé HQE (Haute Qualité Environnementale)**, le chauffage se ferait via une chaudière gaz à condensation.

**Les premiers coups de pelleuse interviendront en janvier 2020**, après la réalisation des différentes études et le recrutement des entreprises pour l'accomplissement du chantier d'une durée de 19 mois.



# 3

## Questions à...

### M. Sylvain Guinaudie,

*Vice-Président en charge du Pilotage financier,  
Grands projets et Communication*

#### **Quand est-ce que le projet est né et de quelle volonté ?**

Lors des précédentes mandatures, les élus avaient engagé une étude d'opportunité sur la réalisation d'un parc aquatique. L'investissement était au-delà des capacités financières de la collectivité et son coût de fonctionnement, ou plus précisément le déficit de fonctionnement, n'était pas compatible avec le budget.

A l'occasion du renouvellement de 2014, le Président DUMAS a souhaité poser les bases de la réflexion, son calendrier et son périmètre. Ainsi, nous avons organisé des rencontres avec les partenaires institutionnels (Département, Région, Etat, ...), les intercommunalités voisines mais aussi avec la Fédération Nationale de Natation. En parallèle, nous avons engagé une Assistance à Maitrise d'Ouvrage pour accompagner notre réflexion, réaliser les études de besoins, de faisabilité et de dimensionnement. C'est ce travail qui a permis de qualifier le projet.

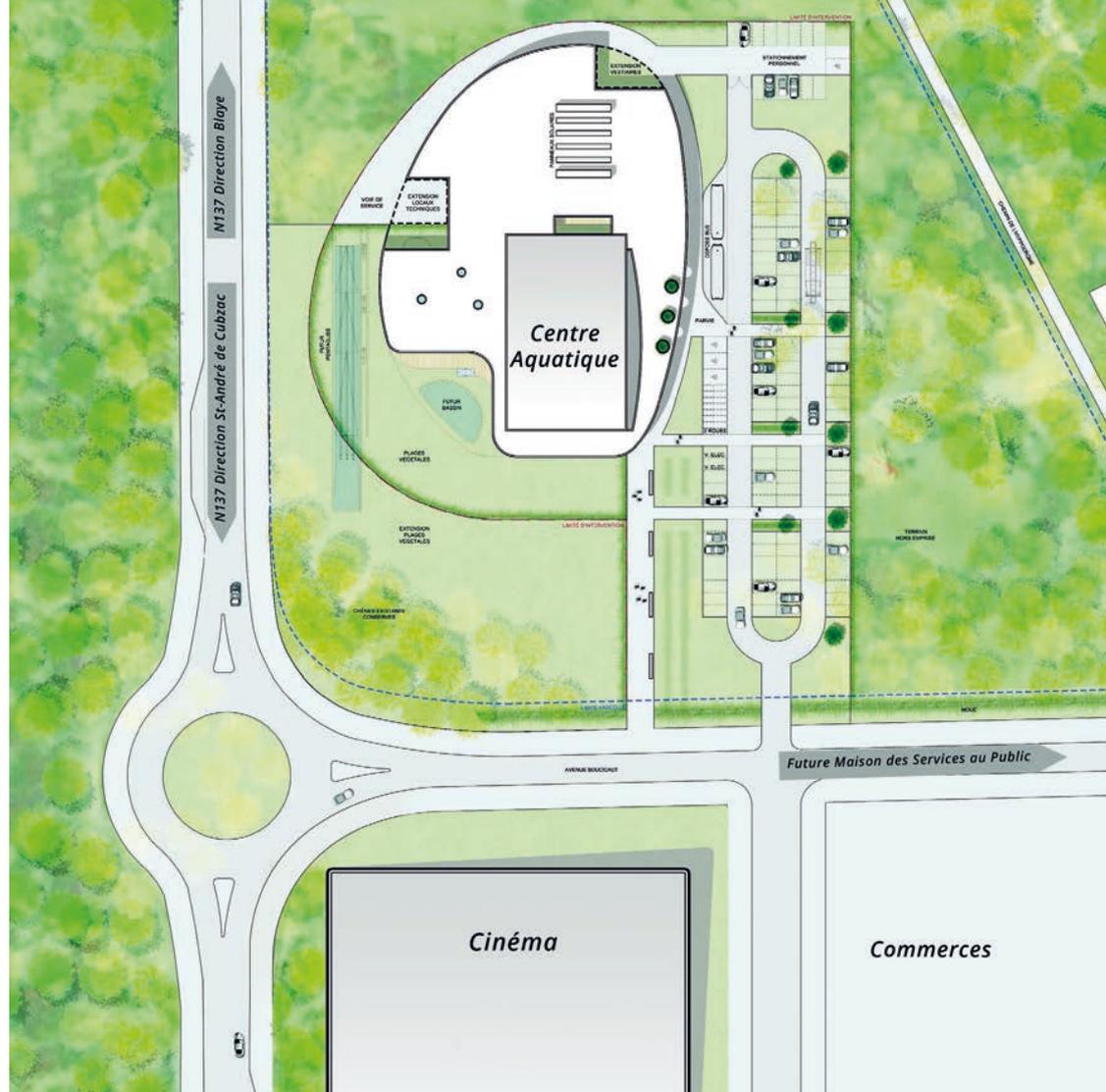
#### **Pourquoi avoir orienté le projet vers un centre aquatique plus qu'une « simple » piscine ?**

Les études programmatiques, de concertation et les échanges ont fait rapidement apparaître une carence majeure en terme d'équipements dédiés aux scolaires (Ecoles, collèges et lycées). En effet, les élèves doivent se déplacer, quand ils y vont, sur la métropole dans le cadre des obligations scolaires et le temps de trajet est régulièrement supérieur au temps passé dans l'eau.

Par ailleurs, nous devons répondre à terme à la pratique sportive et à une demande de plus en plus importante de nos administrés, sur la pratique de la natation comme sur l'aspect bien être. Ainsi, nous avons imaginé un équipement dont le nombre de bassins, leur dimensionnement et les équipements puissent répondre à la fois au grand public, aux groupes et aux scolaires.

#### **Comment devrait s'organiser la gestion d'un tel équipement ?**

La Communauté de Communes n'a pas vocation à gérer un tel équipement, sa gestion sera confiée à un prestataire, via une délégation de service public, dont le choix sera fait dans les prochains mois.



## Fiche d'identité du Centre Aquatique

### COÛT DES TRAVAUX :

- 7 800 000€, dont 6,5 millions d'euros à la charge de la Communauté de Communes

### PLANNING PRÉVISIONNEL :

- 2019 : Études (APS, APD) et procédures de marchés publics pour recruter les entreprises en charge des travaux (12 mois)
- Début-2020 : Début des travaux (19 mois)
- Septembre 2021 : Ouverture au public

### PROGRAMME DÉTAILLÉ :

- Un bassin sportif (25m) de 6 couloirs
- Un bassin d'activités/récupération (15m)
- Un bassin détente-loisirs avec animations aquatiques à vocation balnéoludique
- Une pataugeoire de 30m<sup>2</sup>
- Un Espace bien-être :
  - 2 hammams de 8 places
  - 1 sauna de 8 places
  - des douches massantes, bien-être
- Des gradins de 100 places
- Des terrasses et pelouses avec un solarium extérieur



PARC D'AQUITAINE, SAINT-ANDRÉ-DE-CUBZAC

# PARC AQUITAINE : ZONE D'AVENIR & D'EMPLOIS À VENIR !

*La Zone d'Aménagement Concertée (ZAC) « Parc d'Aquitaine » développée par la Communauté de Communes constitue le projet phare de développement économique du territoire. La zone bénéficie en effet d'un positionnement naturellement attractif compte tenu de sa très bonne desserte et de l'intensité des flux sur les axes A10, RD1010 et RD1037. De plus, il s'agit d'une des dernières zones d'activités à développer sur Saint-André-de-Cubzac.*

Le parc est réparti sur 108 hectares dont 70 à vocation économique, le reste étant à vocation naturelle ou agricole. Une première phase d'aménagement au sud a déjà eu lieu de 2015 à 2017.

A ce jour **42 hectares appartenant à la Communauté de Communes restent encore à aménager.**

Suite à l'abandon définitif du village de marques en septembre 2017, la Communauté de Communes a souhaité redéfinir un projet d'**ensemble cohérent, lisible et créateur d'emplois.** Elle s'est donc rapprochée d'un groupement de bureaux d'études ayant des compétences en programmation économique, en aménagement de zones d'activités et en voirie, réseaux (Modaal, Folia et Immergis). L'objectif était de s'assurer d'aboutir à un projet transversal qui répond aux besoins des entreprises, aux enjeux de développement économique et d'aménagement durable avant de s'engager dans les travaux de viabilisation.

Après plusieurs mois de travail un **nouveau schéma d'aménagement et de programmation du parc d'Aquitaine a été validé à l'unanimité en conseil communautaire du 31 octobre 2018.** Ce schéma définit un programme économique ambitieux ayant une **vision long terme** qui s'articule autour de **trois grands pôles** dans le prolongement de la dynamique déjà enclenchée.

*"Les hectares du Parc d'Aquitaine sont une chance, les terrains disponibles sur la Métropole bordelaise se raréfient. L'emplacement stratégique nous permet de ne pas dire oui à toutes les sollicitations."* Pour Alain Dumas, Président de l'intercommunalité, l'implantation d'industries *"est un moyen sûr pour relocaliser de l'emploi sur le secteur du Grand Cubzaguais".*

## L'essentiel de l'étude réalisée :

- Notre territoire bénéficie de la dynamique bordelaise
- Une forte présence des activités commerciales
- Les activités industrielles et artisanales sont sous-représentées
- Une offre foncière à vocation économique qui se raréfie

## Principaux enjeux à retenir :

- Réajuster le ratio emploi par habitant (la population ayant augmenté plus vite que le nombre d'emplois)
- Rééquilibrer les emplois au profit de l'économie « productive » et diversifier les emplois locaux
- Maîtriser l'étalement du commerce déjà bien représenté
- Anticiper le desserrement de la métropole en se positionnant sur des produits fonciers (et immobiliers) qui se raréfient
- Proposer une programmation complémentaire aux zones d'activités existantes et aux centralités



## Planning prévisionnel : les grandes étapes

- 2019 : travail avec la maîtrise d'œuvre : marché, approfondissement opérationnel du projet
- 2020 : marché de travaux et début des travaux
- 2021 : Livraison des 1ers lots et installation des entreprises (secteur industriel)

L'aménagement des nouvelles voiries et lots se fera en deux ou trois phases afin d'échelonner les investissements.

## Un parc d'activités organisé autour de 3 grands pôles





### **Un pôle commercial au sud sur près de 18 hectares.**

Il s'agit de poursuivre le développement de « l'éco parc commercial » déjà initié. La tranche 2 située plus au sud est en cours de travaux avec des premières ouvertures de magasins prévues d'ici à l'été 2019.

**Le secteur commercial est dorénavant contenu sur ce secteur** délimité par les deux voiries existantes.

Ce choix répond à trois objectifs :

- **Rechercher une complémentarité** avec les centres-villes & centres-bourgs, et notamment le cœur de ville de Saint-André de Cubzac, ainsi qu'avec le pôle commercial et industriel de la Garosse (structuré autour de Géant Casino).
- **Concentrer les activités commerciales** au même endroit et limiter les implantations « diffuses » sur l'ensemble du parc d'activités
- **Diversifier le tissu économique local**

**« La Communauté de Communes et la Commune de Saint-André-de-Cubzac ont travaillé ensemble pour adapter la stratégie en 3 pôles au sein du Plan Local d'Urbanisme (PLU) dont la modification est en cours. La limitation du commerce au secteur sud permet de maîtriser son développement et de travailler sur la requalification du cœur de ville.**

**Le complémentarité sera systématiquement recherchée entre le centre-ville et le Parc d'Aquitaine »**

**Célia Monseigne,**

*Vice-Présidente en charge de la Planification territoriale et Maire de Saint-André-de-Cubzac*

### **Un pôle « loisirs et services » à l'ouest sur un foncier d'environ 12 hectares à proximité de la RD137 et en face du pôle commercial**

L'ambition est d'accueillir :

- des **activités d'hébergement et de loisirs complémentaires** au cinéma et au centre aquatique porté par la Communauté de Communes. Un des lots sera réservé pour l'accueil d'un hôtel.
- des **services publics**, dont la Maison des Services au Public (MSAP) en construction.
- des **services privés** : offre tertiaire (bureaux) pour l'implantation de services aux entreprises (fonctions administratives, bureaux d'études techniques, activités liées au numérique, de Recherche et Développement, divers services supports aux activités productives, ...).

La localisation du pôle « loisirs services » en face de l'éco parc commercial favorisera les déplacements piétons entre les magasins, les activités de loisirs existantes (escape game, salle de sport,...) et en devenir (centre aquatique, cinéma, laser game, parc pour enfants, ...).

De même, le positionnement du centre aquatique au droit du rond-point de la RD 137, en face du cinéma, permettra d'enclencher le développement d'un pôle loisirs et de revaloriser cette entrée de zone (vécue aujourd'hui davantage comme un « arrière »).

### **Un pôle industriel et gros artisanat au nord-ouest sur un foncier d'environ 31 hectares.**

Sur ce pôle, orienté vers l'A10 et la RD1010, l'ambition est d'accueillir des activités à dominante productive qui répondent à des **exigences d'impacts d'emplois, de bonne utilisation du foncier et présentant une qualité architecturale** (exemples : unités de production, agroalimentaire, mécanique, village d'artisans, ...).

## Mise en place d'outils pour garantir la qualité des projets d'implantation

Une grille de critères d'éligibilité des projets a été établie afin de pouvoir évaluer la pertinence des futures implantations.

Pour Alain Tabone, Vice-Président en charge du développement économique, « *La définition des critères et leur pondération a eu comme premier avantage de mettre les élus autour de la table afin de déterminer les attendus de chacun et définir des attentes partagées. Cette grille permettra d'avoir un discours commun vis-à-vis des porteurs de projet et d'être plus réactifs aux demandes* ».

Cette grille de critères doit être également vue comme un outil transparent d'aide à la décision et comme une base de discussion avec les porteurs de projet.

## Aménagement des voiries : la circulation, un enjeu majeur

La développement des entreprises et la concentration d'activités sur la zone va nécessiter des aménagements supplémentaires. Il s'agira de gérer les différents flux de circulation, mais également de prévoir **des accès piétons depuis le centre-ville**.

Plus de 10 scénarios ou variantes ont été analysés en tenant compte des aménagements réalisés, des activités présentes, des contraintes techniques ou administratives du site et des typologies de lots à proposer.

Le **schéma de circulation retenu** repose sur les principes suivants :

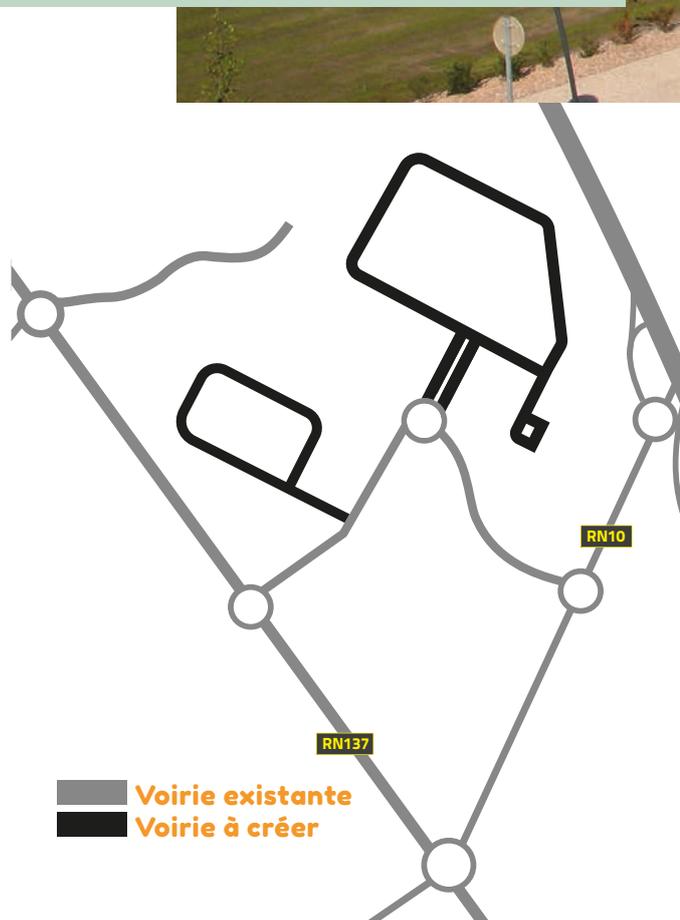
- une desserte des pôles organisée depuis la trame existante et notamment la voie centrale ;
- un bouclage systématique des voiries sur les deux nouveaux pôles et des accès différenciés avec :
  - l'accès principal du pôle industriel depuis le rond-point de la RD1010 puis le mail central. L'entrée se fait à proximité de la sortie d'autoroute pour éviter les reports systématiques de camions sur la RD137, saturée aux heures de pointe ;
  - les accès aux pôles loisirs, services et commerces depuis la RD137 et/ou le mail central. Ces activités positionnées coté RD137, seront orientées « vers la ville » et la zone de chalandise.

Le rond-point au centre du parc séparera les flux : usage consommation, récréation et services sur la partie sud-ouest orientée/ usage entreprises industrielles au nord-est (vers l'autoroute).

Côté piétons, les aménagements proposés seront qualitatifs laissant une grande place à ces derniers et un grand confort d'usage avec un « esprit village » (large trottoir des deux côtés, noue et bande végétalisées, paysagement des parcelles ...). Les **cheminements doux** seront prolongés pour accéder à pied à la Zone depuis le centre-ville. A ce sujet, une réflexion est menée concernant la meilleure solution pour franchir la RN137 et son flux de véhicules.

## Les critères d'implantation :

- **Le nombre d'emplois à l'implantation et les perspectives d'embauches.** Pour le secteur industriel, l'ambition est d'accueillir des projets proposant un minimum de 25 emplois à l'hectare. Il s'agit du principal critère analysé pour lequel un coefficient multiplicateur a été rajouté (x3).
- **La densité du projet** (proportion du bâti et des espaces extérieurs, type de bâti envisagé, ...). L'ambition est d'accueillir des activités proposant une densité bâtie suffisante et d'éviter les espaces « improductifs ».
- **L'insertion paysagère et la dimension architecturale du projet** (intégration du projet au sein de la zone).
- **Analyse des contraintes techniques du projet** : flux, stationnement, besoins en termes de réseaux (eau, électricité, gaz, internet). L'objectif est d'assurer une compatibilité technique avec les capacités du site.
- **La dimension environnementale du projet** (développement de procédés innovants, de mutualisation des espaces, recours aux énergies renouvelables, recyclage, démarches mises en œuvre ...)
- **La solidité du projet et du porteur de projet** (capacités financières, actionariat), la nature de l'activité sur le site ainsi que le niveau d'investissement projeté.





ÉCOLE DE MUSIQUE INTERCOMMUNALE

# L'ÉCOLE DE MUSIQUE, C'EST TOUTE UNE HISTOIRE !

*Voici plus de 30 ans, que petits et grands se forment aux instruments et à la musique dans le Grand Cubzaguais. A sa création, l'école, longtemps municipale, résidait rue des Roses (en lieu et place de l'actuelle Maison de la Petite-Enfance) à Saint-André-de-Cubzac. Nadine Lanneluc, directrice de l'école depuis sa création, l'a vue grandir. De son déménagement dans le Château Robillard, en 1990, à la fusion en 2004 avec l'école municipale de Cubzac-les-ponts ayant donné naissance à l'école de musique intercommunale telle qu'on la connaît aujourd'hui, l'EMI a bien grandi et poursuit son rôle éducatif.*

Dans les années 80, les petits conservatoires de musique fleurissaient, la culture ayant le vent en poupe. Puis, progressivement, les professionnels ont remplacé les bénévoles dans ces établissements, avec, notamment, l'arrivée de la filière culture de la fonction publique territoriale (1991). C'est ce chemin qu'a pris l'association "l'Orchestre d'Harmonie", dont le président de l'époque a initié la demande pour que l'école associative devienne municipale.

Avec 25/30 élèves au départ et 3 classes instrumentales (piano, trompette et clarinette), qui aurait pu imaginer une telle évolution ? Certains élus, sans doute, qui n'ont jamais douté de son utilité ni de son développement.

Car aujourd'hui, ce sont **292 élèves** qui suivent les enseignements dispensés par les **20 professeurs** de l'école de musique intercommunale (EMI). La demande d'enseignements

artistiques ne tarit pas sur le territoire et l'école tente d'y répondre au mieux avec notamment la valorisation des pratiques collectives. **« Au-delà de permettre l'accueil de plus d'élèves, ces formes d'apprentissages spécifiques (pratique collective, pédagogie de groupe, pédagogie différenciée) permettent surtout aux élèves de développer l'écoute, l'autonomie et la confiance en eux. »**

**Nadine Lanneluc**

L'enseignement ne se résume plus désormais à l'unique apprentissage du solfège, qui peut paraître un frein à pousser la porte du château Robillard.

Ainsi, la pédagogie pratiquée se veut plus directe, basée sur l'oralité et la pratique : jouer d'un instrument, chanter une chanson, sans connaître le solfège c'est possible. Bien entendu, le bagage théorique devra s'acquérir par la suite car indispensable à la progression. Mais il n'est plus l'unique porte d'accès à la musique, **le plaisir avant tout !**

## **La pratique avant tout**

Apprendre à chanter, jouer d'un instrument n'est qu'une étape. L'important est le travail artistique qui en résulte. Ce dernier prend différentes formes : concerts et sorties, stages, rencontres, **l'élève étant au centre des projets.**

C'est un moyen de valoriser l'apprentissage des élèves au sein de l'école, et ce, quelque soit leur niveau. On ne compte plus depuis toutes ces années, le nombre de concerts et de participations dispensés lors d'évènements publics sur le territoire.

Cependant, si l'accès à la musique se veut ouvert à tous, la Directrice, qui garde pour ambition principale de proposer un enseignement de qualité. **« Que la musique soit une corde supplémentaire dans leur vie d'adulte pour vibrer, être curieux et se construire dans l'esprit de partage, maintenir et insuffler l'ouverture sur d'autres méthodes et de pousser à l'expérimentation ».**

## S'ouvrir pour aller plus loin

Les différents projets, stages et rencontres viennent enrichir l'apprentissage en apportant un peu de fraîcheur. Un partenariat comme celui qui existe avec l'Orchestre d'Harmonie de Saint-André-de-Cubzac permet d'intégrer des élèves de l'école à la formation et leur permettre de s'impliquer dans des animations locales en sortant du strict cadre de l'école.

L'avenir se veut toujours plus riche et varié. Cette année, le projet porté est le **"Printemps du Tuba"**, organisé sur deux jours. Ce printemps musical verra un gros rassemblement de stagiaires, professeurs, exposants et sponsors de la Nouvelle-Aquitaine. Des concerts gratuits seront proposés, notamment celui du Quatuor d'excellence "Opus 333" (quatuor de saxhorns), ainsi que des animations et une conférence musicale.

Sont aussi prévus pour l'année en cours, des animations scolaires, des ateliers familles, des répétitions publiques, des reportages et interviews...

Une école qui reste donc dynamique et ambitieuse, malgré ses 38 ans d'existence, une **« école de la vie »** en somme.

## Le saviez-vous ?

### L'école prête des instruments !

L'École assure un service de prêt d'instruments pour les élèves inscrits. Le parc compte 86 instruments au total, il couvre tous les enseignements sauf le piano et la batterie.

Ce prêt coûte 35€ par an pour la première année. Pour rappel, les inscriptions sont réservées aux habitants du territoire sauf pour les pratiques collectives qui sont ouvertes aux jeunes et aux adultes hors Grand Cubzaguais.



## Les rendez-vous 2019

- > STAGE ET CONCERT DE JAZZ AVEC LE QUARTET « CAPUCINE »  
Samedi 02 & Dimanche 03 février - 9H30-17H  
Château Robillard - Saint-André-de-Cubzac
- > CONCERT DE BATTERIE, PERCUSSION & GUITARE ÉLECTRIQUE  
Samedi 16 mars - 11H - Salle des fêtes - Lansac
- > CONCERT DE CUIVRES & PIANO  
Samedi 16 mars - 14H - Salle des fêtes - Lansac
- > CONCERT DE MUSIQUE AMPLIFIÉE & chant  
Samedi 16 mars - 18H - Salle des fêtes - Lansac
- > CONCERT DE FLÛTE & GUITARE  
Samedi 23 mars - 11H - Salle des fêtes - Saint-Laurent d'Arce
- > CONCERT DE CLARINETTE & MANDOLINE  
Samedi 23 mars - 14H - Salle des fêtes - Saint-Laurent d'Arce
- > CONCERTS-RENCONTRE DE MANDOLINES  
Samedi 23 Mars - 20h30 - Champ de Foire - St-André-de-Cubzac
- > CONCERT DE VIOLON, VIOLONCELLE & SAXOPHONE  
Samedi 23 mars - 16H - Salle des fêtes - Saint-Laurent d'Arce
- > STAGE ET CONCERT "LE PRINTEMPS DU TUBA"  
Samedi 06 & Dimanche 07 avril - Robillard - St-André-de-Cubzac
- > SPECTACLE DE L'EMI  
Vendredi 21 juin- Lieux et horaires à préciser
- > CONCERT DE MUSIQUE AMPLIFIÉE  
Lundi 24 juin - 19H - Salle du Conseil - Saint-Gervais

## Répartition des élèves par instrument

69 en classe d'instruments à Vents  
20 en classe d'instruments à cordes frottées  
68 en classe d'instruments à cordes pincées  
39 en classe de piano  
29 en classe de percussion et batterie  
42 élèves en ateliers  
34 élèves en classe d'éveil  
6 élèves en culture musicale



## BESOIN DE RENSEIGNEMENTS ?

Des permanences d'organismes publics et para-publics vous accueillent tout au long de l'année.

Pour plus d'informations sur les dates et horaires des permanences :

- Grand Cubzaguais Communauté de Communes ☎ 05 57 43 96 37  
44 rue Dantagnan 33240 Saint-André-de-Cubzac
- Grand Cubzaguais Communauté de Communes - Antenne de Bourg ☎ 05 57 94 06 80  
8 au MAS 33710 Bourg

## BESOIN D'UN SERVICE ?

**Inscrire vos enfants en crèche (0-3 ans) ?**

- Maison de la Petite Enfance (MPE) à Saint-André de Cubzac ☎ 05 57 43 64 75
  - Micro-crèche à Peujard ☎ 05 57 33 09 67 ou 05 57 42 85 38
- Micro-crèche à Aubie-et-Espessas (Val-de-Virvée) ☎ 05 57 33 09 67 ou 05 57 42 85 38
  - Multi-accueil Galopins des Vignes à Pugnac ☎ 05 57 43 83 39

**Inscrire vos enfants à l'accueil de loisirs (3-12 ans) ?**

- Accueil de Loisirs Sans Hébergement ☎ 05 57 43 96 37 ou 05 57 94 06 80

**Inscrire vos enfants aux structures jeunesse (12-17 ans) ?**

- Point Rencontre Information Jeunesse (Saint-André) ☎ 05 57 94 83 32 ou 06 87 92 48 24
- Point Rencontre Information Jeunesse (Bourg) ☎ 05 57 68 45 52 ou 07 78 54 69 26

**Inscrire vos enfants à l'école de musique ?**

- Ecole de Musique Intercommunale ☎ 05 57 43 05 03

**Une aide autour du numérique ?**

- Espace Cyber-Base (gratuit : accès internet et ateliers) ☎ 05 57 94 06 88

**Une question sur les piscines estivales ?**

- Service Piscines estivales ☎ 05 57 94 06 80

**Vous avez une association et souhaitez des renseignements ?**

- Service Vie Associative ☎ 05 57 94 06 80

**Un projet économique ?**

- Service Développement économique ☎ 05 57 43 96 37

**L'aménagement et le développement durable vous intéresse ?**

- Service Planification et Aménagement durable ☎ 05 57 43 96 37

**Un projet sur le tourisme, des renseignements utiles ?**

- Office de Tourisme (à Bourg) ☎ 05 57 68 31 76
- Bureau d'Informations Touristiques (à Saint-André-de-Cubzac) ☎ 05 57 43 64 80

## VOS MAIRIES

<b>Bourg</b> ☎ 05.57.68.40.04	<b>Saint-André-de-Cubzac</b> ☎ 05.57.45.10.10
<b>Cubzac-les-Ponts</b> ☎ 05 57 43 02 11	<b>Saint-Gervais</b> ☎ 05.57.43.02.06
<b>Gauriaguet</b> ☎ 05.57.68.70.21	<b>Saint-Laurent-d'Arce</b> ☎ 05.57.43.01.61
<b>Lansac</b> ☎ 05.57.68.40.33	<b>Saint-Trojan</b> ☎ 05.57.64.36.10
<b>Mombrier</b> ☎ 05.57.64.39.36	<b>Tauriac</b> ☎ 05.57.68.43.33
<b>Peujard</b> ☎ 05.57.94.02.20	<b>Teuillac</b> ☎ 05.57.64.34.55
<b>Prignac-et-Marcamps</b> ☎ 05.57.68.44.44	<b>Val-de-Virvée</b> ☎ 05.57.43.10.12
<b>Pugnac</b> ☎ 05.57.68.80.31	<b>Virsac</b> ☎ 05.57.43.11.03

**Grand Cubzaguais**  
**Communauté de Communes**  
44, Rue E. Dantagnan  
33240 Saint-André-de-Cubzac  
05 57 43 96 37